

**Direction : Prévention et Sécurité**

**Prévention et Sécurité**

**REF : PREVSECU2009052**

**Signataire : AP/SS**

**OBJET :Signature de la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'association "Léo Lagrange pour la défense des consommateurs" qui assure des permanences à la maison de justice et du droit d'Aubervilliers.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la mise en place de permanences d'accès au droit à la Maison de Justice et du Droit,

Vu les conventions précédentes, arrivées à échéance,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de développer les actions d'accès au droit,

Considérant la nécessité de renouveler la convention afin de permettre la poursuite des permanences de l'association

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la ville et l'association «Léo Lagrange pour la défense des consommateurs ».

Le Maire.